



Dans sa séance du 21 septembre 2023, le Conseil Intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) a pris les décisions suivantes :

1. Approuvé le Préavis N° 03/2023 concernant le budget 2024, tel que présenté, à l'unanimité, pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Les préavis peuvent être consultés sur le site www.policelavaux.ch.

Pour information

En vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 en ce qui concerne le référendum intercommunal, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune, siège de l'association, soit Lutry, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels.

Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, le projet de budget et les comptes ne peuvent pas faire l'objet d'une demande d'initiative.

Lutry, le 21 septembre 2023

Au nom du Conseil intercommunal

Marc-André Cossy

Le Président

Jeannette Mathis

La secrétaire

